

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 625

présenté par

M. Chenu, Mme Houplain, M. Bilde, Mme Le Pen, M. Meizonnet et Mme Pujol

ARTICLE 20

ÉTAT B

Mission « Santé »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.